

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 8 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 8 octobre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil.

Date de la convocation : mercredi 30 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11 votants : 11

Présents : Bisignano Nathalie, Duret Franck, Eckert Pierre, Cordier Christelle, Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas, Dulac Laëtitia, Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Secrétaire de séance : Jean-Marc Pramayon

Madame le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Motion concernant la fermeture de la trésorerie de Thoissey

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité l'ajout du point énoncé par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal :

- **autorise** à l'unanimité Madame le Maire à signer le devis complémentaire à l'étude de faisabilité concernant l'espace public et paysager dans le cadre de la réhabilitation de la ferme Jomet pour un montant de **5 005€ ht**.
- **Est informé** que suite à l'invitation des conseillers communautaires par M.Wauquiez, il nous a été confirmé que notre dossier de réhabilitation pouvait prétendre à une aide de la région ; Madame le Maire doit prendre contact avec la chargée de mission de la Région. M.Patrick Chaize, sénateur nous informe que ce projet pourrait faire l'objet d'un accompagnement au titre des fonds européens. La programmation 2021-2027 des aides est en cours de définition, il faut attendre les nouvelles orientations.
- **sollicite** à l'unanimité la Communauté de Communes pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % des frais engagés pour l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la ferme Jomet, soit une aide financière de **4 963.25€**.
- Débat sur la reprise de l'éclairage suite à une demande adressée par l'association syndicale du lotissement « Saône et Beaujolais » en date du 17 mai 2019, demande déjà formulée à plusieurs reprises. Le coût de ces points lumineux connu par la facture fournie par les demandeurs est de 238€ par an pour les 3 postes, pour la commune un point lumineux revient à 73€ par an. Madame le Maire expose la procédure à suivre en cas de décision positive : délibération du conseil municipal , l'accès au lotissement doit être ouvert au public afin que les pouvoirs de police du maire puissent s'exercer. L'association syndicale doit ensuite fournir les plans de récolement et un état des lieux des réseaux (coût 1 500 à 2 000€ à la charge des colotis). Le SIEA reprendra la procédure sous réserve de l'état des lieux des réseaux et des ouvrages. Le conseil municipal se prononce 1 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour. Madame Laetitia Dulac n'a pas pris part à ce vote. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- **Adopte** à l'unanimité la motion pour le maintien de la trésorerie de Thoissey.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Visites des candidats aux élections sénatoriales.
- Visite de madame le Maire chez un administré.
- Annulation d'un mariage et des locations de salle des fêtes pour cause de crise sanitaire.
- Suivi des travaux de la RD88d par le service des routes du Département , un balayage sera effectué ultérieurement.
- Rendez vous le 14 octobre 2020 avec la société PROFILS ETUDES pour une étude concernant la défense incendie du territoire de la commune de Lurcy.
- Courrier envoyé à un administré chemin de la Cure concernant les eaux de son toit refait qui se déversent sur la voie publique. Il nous précise que les travaux définitifs sont programmés au 1^{er} trimestre 2021.
- La commune n'a pas préempté sur les parcelles situées au 246 chemin des Juifs – 511 Montée des Grandes Terres – 292 chemin des Juifs – 134 chemin du Petit Corcy.
- **Urbanisme** : Accord permis d'aménager ARVE lotisseur pour le lotissement les Grandes Terres. Refus d'un PC pour un mur de clôture. Refus d'une DP pour la création d'un auvent de 100m². Accord d'une demande pour des travaux de ravalement de façades et création d'ouvertures au 134 chemin du Petit Corcy.
- Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021 avec Françoise Bouillard comme agent recenseur et Laetitia Dulac en tant que coordonnateur communal.
- Vol d'un panneau de rue chemin du Rosier rachat du nouveau panneau pour un coût 102€ ht.
- Annulation de la cérémonie des vœux et du repas des anciens pour cause de Covid. Madame le maire demande à la commission sociale de réfléchir à un colis qui serait distribué à la place du repas traditionnel.
- Remerciements pour la subvention communale de part de la Croix Rouge française et de la banque Alimentaire de l'Ain.
- Rapport sur les commissions communautaires : environnement, Smidom, Scot, mutualisation, assainissement et Clect.
- Entend le compte rendu des réunions de l'école privée, du syndicat des eaux potables et du syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bord de Saône.
- la région Rhône Alpes propose 2 dispositifs : mise à disposition et/ou la mise en accessibilité d'abris voyageurs ; le 1^{er} adjoint se charge d'étudier la faisabilité et l'opportunité.
- Visionne un diaporama expliquant ce qu'est un PLUi, document qui remplacera à terme, de par la loi ALUR, l'ensemble des PLU communaux et débat autour de l'éventuelle compétence PLUi de la Communauté de Communes. Le conseil municipal aura à émettre un avis lors du prochain conseil municipal.

Clôture de la séance à 23h30.

Le Maire,


